



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 5.1(a) du projet d'ordre du jour provisoire

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**Première réunion de la Commission des ressources génétiques pour
l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité
intérimaire du Traité international sur les ressources phylogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture**

Rome, 9 – 11 octobre 2002

CORRIGENDUM AU DOCUMENT CGRFA/MIC-1/02/4 :

**PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ORGANE
DIRECTEUR DU TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES
RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE**

Article XIII

Amendement et suspension du Règlement intérieur

1. Des amendements ou des ajouts au présent règlement peuvent être adoptés *par consensus*, sous réserve que la proposition d'amendement ou d'ajout ait fait l'objet d'un préavis de 24 heures au moins.
2. L'Organe directeur peut décider, *par consensus*, de suspendre l'application de l'un des articles de son Règlement intérieur, à l'exception des articles I.1, III.1, IV.2 et 6, V.6, VI.1 et 2, VII, VIII.3 et 4, IX.4 et 5, XI, XII.1 et XIII, sous réserve que la proposition de suspension ait fait l'objet d'un préavis de 24 heures au moins. Il peut se dispenser de ce préavis si aucun représentant des parties contractantes n'y voit d'objection.